

Nouveau Pacte Ferroviaire

Point étape au 23 - 24 mai 2018



VOT'ACTION

Les Cheminots rejettent majoritairement la Réforme !

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire



ACTE XII



Préavis de grève du mardi 22 mai 2018 à 20h00 au vendredi 25 mai 2018 à 7h55

Ce mercredi 23 mai 2018, les résultats du VOT'ACTION sont officialisés par voix de conférence de presse organisée par l'interfédérale.

Avec un taux de participation de plus de 61 % et 91.068 votants, les Cheminots appelés aux urnes pendant une semaine, rejettent majoritairement et massivement le Nouveau Pacte Ferroviaire avec près de 95 % de NON !

Pendant ce temps, selon le Président de la SNCF, 80 % des cheminots seraient "virtuellement" d'accord avec la réforme en cours ! Ceci en dit long sur le fossé qui se creuse de plus en plus entre les membres des COMités EXécutifs (COMEX) SNCF et le corps social des Cheminots attachés à leur Entreprise et au service public !

Le résultat du VOT'ACTION est sans appel, il conforte l'action de **L'UNSA-Ferroviaire** qui allie de façon constructive et pragmatique "opposition ferme et dialogue".

Vendredi 25 mai, Édouard Philippe recevra de nouveau les Organisations Syndicales en amont du débat sénatorial qui débutera la 29 mai. **L'UNSA-Ferroviaire** sera reçue la première dès 08h00 et sera offensive et déterminée pour obtenir enfin des réponses, notamment concernant la reprise par l'État de SA dette ferroviaire avec son calendrier d'application.

Cette séquence du mouvement social, initié le 22 mars, devient cruciale et des réponses doivent désormais être enfin apportées aux Cheminots, au regard des nombreuses propositions concrètes et équilibrées formulées par **L'UNSA-Ferroviaire** tout au long des débats concernant :

- ✔ L'organisation de l'Entreprise ;
- ✔ La concurrence, ses périmètres ;
- ✔ La rémunération ;
- ✔ L'ancienneté dans le métier ;
- ✔ L'organisation du système ferroviaire ;
- ✔ Le financement pérenne du ferroviaire ;
- ✔ Les aspects sociaux ;
- ✔ Les critères de transferts ;
- ✔ La négociation de la Convention Collective Nationale de la Branche ferroviaire.

Mise au point : action en justice de l'UNSA-Ferroviaire concernant le décompte des jours de grève

Le 18 mai, sur la question du décompte des jours de grève, la SNCF s'est précipitée pour crier victoire avant même d'avoir la décision du tribunal, alors qu'en réalité les juges ne lui ont absolument pas donné raison.

Bien au contraire, le Tribunal des référés a jugé qu'il ne pouvait pas trancher la question de la nature unique ou plurielle du mouvement de grève, car c'est une question de fond.

Or la demande de **L'UNSA-Ferroviaire** - interdire les retenues sur salaires supérieures à la durée de l'arrêt de travail - dépend précisément de cette question.

Comme il ne pouvait pas se prononcer sur le fond, le Tribunal a donc estimé qu'il n'avait pas le pouvoir d'interdire les retenues sur salaire que la SNCF souhaite effectuer.

Ce n'est donc ni une défaite des Organisations Syndicales, ni une victoire de la SNCF, mais simplement une décision qui maintient le *statu quo* en attendant une décision au fond.

L'UNSA-Ferroviaire a donc assigné au fond et reste confiante puisqu'implicitement, la SNCF a reconnu qu'il ne s'agit pas d'un mouvement unique, mais de plusieurs mouvements de grève distincts. En effet, lors de l'audience, le Tribunal des référés a demandé à la SNCF ce qui se passe dans l'hypothèse où un salarié aurait déposé une DII (Déclaration Individuelle d'Intention) dans le cadre d'un premier préavis de grève, puis une déclaration de reprise d'activité, puis ne serait pas en grève sur le deuxième préavis mais déposerait de nouveau une DII dans le cadre du troisième préavis...

Les ÉPIC SNCF ont répondu que, dans ce cas, ils appliqueraient le mode de calcul prévu pour les mouvements de grève dont la durée est inférieure ou égale à deux jours !

Cette réponse a été actée dans la décision du Tribunal (3^e paragraphe p.6 de la décision).

C'est bien la preuve que la SNCF estime qu'il ne s'agit pas d'un mouvement unique mais bien de mouvements distincts.

Tous Concernés, Tous Mobilisés, Tous Acteurs !

**L'UNSA invite l'ensemble des salariés à rejoindre massivement
la phase de grève du 22 au 25 mai 2018**





Grèves SNCF Hotline Juridique

A disposition de tous les salariés SNCF !

Exclusivité UNSA-Ferroviaire !

5 numéros de téléphone à votre disposition

06 24 74 48 59

06 46 26 89 77

06 29 84 61 54

06 18 14 71 59

06 19 46 12 30 (spécifique Forfait-Jours)

OU

Questions directes à vos représentants
UNSA-Ferroviaire locaux

OU

Questions par mail à l'adresse suivante :
infogrevesncf@gmail.com

NOUS CONTACTER



L'UNSA-Ferroviaire dédie auprès de tous les salariés SNCF une équipe de spécialistes pour toutes informations concernant les modalités de grèves, tous régimes de travail confondus.

Expertise, Appui Juridique, Renseignements & Conseils

UNSA Ferroviaire • 56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS Tél : 01 53 21 81 80

• Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

